

24 - Versement d'un acompte des subventions 2014 aux associations KEICHAD, ALEDD et Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions socioculturelles, culturelles et sportives.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'acomptes à diverses structures.

1 - Compagnie KEICHAD

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Besançon accompagne et soutient les actions dans le domaine des cultures urbaines en particulier le Battle «Energies Urbaines».

En 2014, la Battle sera organisée par la Compagnie KEICHAD en raison de la dissolution de l'Association Res-KP lors de son assemblée extraordinaire du 23 novembre 2013.

Comme pour les éditions précédentes, la Ville de Besançon via la Direction Vie des Quartiers et la Direction des Sports apportera une aide logistique (mise à disposition du Palais des Sports, supports de communications, 20 jeunes du dispositif A Tire d'Aile...).

Cet évènement qui regroupera des équipes nationales et internationales se déroulera le samedi 22 mars 2014 au Palais des Sports et impliquera également un collectif issu du réseau Cultures Urbaines Bisontin.

Ce collectif se réunira régulièrement à l'initiative de la Compagnie KEICHAD et de la Coordination Jeunesse et Inter'Agés afin de définir la programmation et les modalités de mise en œuvre de la soirée.

Une première partie de financement pour l'année 2014 est proposée à la compagnie KEICHAD en première réponse à une demande effectuée dans le cadre de l'appel à projet 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.

Le montant sollicité est de 8 000 € pour l'organisation de la 9^{ème} édition de la Battle «Energies Urbaines» (22 mars 2014).

Il est proposé un acompte de 5 000 € dans l'attente de la délibération de programmation 2014 des actions du CUCS prévue en février 2014.

2 - Association ALEDD

Dans le cadre du soutien aux accueils de loisirs, la Ville contribue chaque année financièrement aux activités de l'Association ALEDD (Association des Loisirs pour Enfants Différents mais Déterminés).

A partir du projet associatif d'ALEDD croisé avec les orientations enfance et jeunesse en la matière, la Ville apporte son soutien à l'organisation de sessions d'accueils de loisirs et de séjours, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Doubs.

En 2012, l'accueil de loisirs a accueilli 35 enfants différents de 6 à 17 ans pour 4 950 heures/enfants.

L'équipe d'animation a pour objectifs «de responsabiliser les enfants et jeunes, maintenir et/ou développer leur autonomie, de vivre en collectivité et de vivre d'agréables moments».

L'encadrement est évalué et dimensionné en fonction du handicap des enfants, d'où des coûts importants en masse salariale.

Le montant de la subvention de la Ville est défini notamment en tenant compte d'une part des possibilités financières de la Ville et d'autre part du bilan des activités conduites les années précédentes et de leur évaluation et des projets d'actions à court, moyen et long terme proposés par l'Association, tels qu'ils auront été précisés et étudiés au sein du comité technique du CEJ.

En 2013, 15 000 € ont été versés pour l'accueil de loisirs (32,90 % du budget prévisionnel).

Un financement pour l'année 2014 sera proposé à l'Association dans le cadre de l'appel à projet du Contrat Enfance Jeunesse / Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014 de Besançon. Le montant sollicité est de 15 000 € pour un budget prévisionnel de 44 855 €.

Il est proposé un acompte de 6 000 € dans l'attente de la délibération de programmation 2014 des actions du CEJ.

3 - FJT Les Oiseaux

Dans le cadre du soutien aux structures destinées à la jeunesse, une convention de partenariat, de moyens et d'objectifs 2012-2014 lie la Ville à l'Association Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» pour notamment ses fonctions d'accueil, de logement et d'actions socio-éducatives et culturelles.

A partir du projet associatif du FJT croisé avec les orientations jeunesse en la matière, la Ville apporte son soutien aux programmes annuels rattachés à ses fonctions.

Dans l'attente de l'étude par le Conseil Municipal de ses programmes et des modalités de financement de ces derniers par la Ville pour l'année 2014, il est proposé le versement d'un acompte de 10 250 € correspondant au 3/12^{ème} de la subvention versée en année n-1 conformément à l'article 5.6 de la convention modifiée par avenant.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme de 15 250 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.422/6574 CS 47041 et la somme de 6 000 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.422/6574 007008 CS 47041 (Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés).

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer un acompte de 5 000 € à la Compagnie KEICHAD pour le financement du Battle Energies Urbaines,

- d'attribuer un acompte de 6 000 € à l'Association ALEDD pour le financement de l'accueil de loisirs,

- d'attribuer un acompte de 10 250 € au FJT «Les Oiseaux» pour le financement de leurs actions et activités,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 - 2014.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme CRABBÉ-DIAWARA n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.